**Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie**

**Société Mauritanienne d’Electricité**

**SOMELEC**

**Nouakchott le 17 février 2023**

**Avis de recrutement**

Faisant suite au dernier recrutement lors duquel certains postes n’ont pas été pourvus, la SOMELEC relance un avis pour le recrutement de deux (2) cadres selon les conditions et les critères suivants :

1. **Diplômes et expérience:**
* 1 financier (au moins BAC+ 5 - spécialité Finance), avec au moins 10 ans d'expérience spécifique dans ce domaine dont au moins 3 ans en qualité de responsable, qui sera recruté à la catégorie 15.
* 1 comptable (au moins BAC+ 4 - spécialité Comptabilité ou économie), avec au moins 5 ans d'expérience spécifique dans ce domaine, qui sera recruté à la catégorie 13.
1. **Les conditions de langue et d'âge :**
* **les langues**: maitrise de l’arabe ou du français (la connaissance de toute langue internationale supplémentaire sera bonifiée)
* **Âge :** inférieur ou égal à 40 ans.

Les candidats de nationalité Mauritanienne intéressés par cette offre de recrutement et titulaires de diplômes certifiés et de l’expérience prouvée (fournir certificats ou attestations

d’employeur), doivent déposer leurs dossiers de candidatures au plus tard le 6 Mars 2023 à 12h à la Direction Centrale des Ressources Humaines de la SOMELEC **(Nouveau siège au Ksar** les transmettre par email sur l’adresse suivante, ouverte à l’occasion du lancement de ce recrutement: **recrutement012023@somelec.mr****.**

Les dossiers sont recevables du **lun**di **au jeudi de 9h à 14h** et le **vendredi de 9h à 11h.**

Le dossier de candidature doit comprendre:

* Une lettre de candidature ;
* Un CV détaillé ;
* Des copies légalisées du Baccalauréat et du diplôme supérieur ;
* Un extrait d’acte de naissance du registre des populations daté de moins de trois mois ;
* Un extrait de casier judiciaire encore valide ;
* Un certificat médical valide.

Un reçu ou un accusé de réception du dossier sera remis au candidat attestant la réception de son dossier.

Seules seront prises en compte les expériences prouvées par des attestations fournies par des employeurs.

Les diplômes délivrés par des institutions privées doivent être accompagnés d’attestations d’équivalence émises par les autorités compétentes.

Les candidats dont les dossiers ont été déclarés recevables seront convoqués pour la suite du processus de recrutement (écrit et oral).

Il y a lieu de noter, en outre, que seuls les candidats ayant franchi avec succès les épreuves écrites (moyenne supérieure ou égale à 10/20) seront convoqués pour passer les épreuves orales.

La note finale du candidat est une pondération de celles des épreuves définie comme suit :

* Ecrit : 65%
* Oral : 35%.

La SOMELEC pourra procéder à la vérification de l’authenticité de l’ensemble des documents présentés auprès de la source de leur émission ou délivrance.

**Le Directeur Général**

**Cheikh ABDELLAHI BEDDA**